

**Décrets du 7 mai 1986 portant nomination de wallis.**

Par décret du 7 mai 1986, sont nommés wallis des wilayas suivantes :

MM. Chérif Rahmani à Alger,  
Chaffai Benremouga à Béjaïa,  
Abdesselam Benslimane à Bouira,  
Salah Laouir à Mostaganem

Par décret du 7 mai 1986, M. Abdelkader Benhadjoudja est nommé wali de la wilaya de Tébessa.

Par décret du 7 mai 1986, M. Abdelkader Djakmine est nommé wali de la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Par décret du 7 mai 1986, M. Abderrahmane Taouret est nommé wali de la wilaya de Souk Ahras.

Par décret du 7 mai 1986, M. Dine Hadj Sadok est nommé wali de la wilaya de Skikda.

Par décret du 7 mai 1986, M. Chérif Sadaoui est nommé wali de la wilaya de Blida.

Par décret du 7 mai 1986, M. Mohamed Salaheddine Ahriz est nommé wali de la wilaya de Ouargla.

Par décret du 7 mai 1986, M. Ahmed Bouakane est nommé wali de la wilaya de Chlef.

**ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES****PREMIER MINISTERE****Arrêtés du 21 juillet 1985 portant mouvement dans le corps des administrateurs.**

Par arrêté du 21 juillet 1985, Mlle Faouzla Fekiri est promue, par avancement dans le corps des administrateurs, au 2ème échelon, indice 345, à compter du 1er septembre 1980, au 3ème échelon, indice 370, à compter du 1er mars 1982 et au 4ème échelon, indice 395, à compter du 1er septembre 1984 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 4 mois.

Par arrêté du 21 juillet 1985, M. Abderrahmane Azzouz est promu, par avancement dans le corps des administrateurs, au 3ème échelon, indice 370, à compter du 1er juin 1984 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 7 mois

Par arrêté du 21 juillet 1985, M. Messaoud Ouaret est promu, par avancement dans le corps des administrateurs, au 9ème échelon, indice 520, à compter du 1er octobre 1984 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 3 mois.

Par arrêté du 21 juillet 1985, M. Saïd Louanchi est promu, par avancement dans le corps des administrateurs, au 6ème échelon, indice 445, à compter du 1er février 1983 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 1 an et 11 mois

Par arrêté du 21 juillet 1985, M. Boualem Maïz est promu, par avancement dans le corps des administrateurs, au 7ème échelon, indice 470, à compter du 1er mars 1983 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 1 an et 10 mois.

Par arrêté du 21 juillet 1985, Mme Alice Sarah Bouzahar est promue par avancement dans le corps des administrateurs, au 7ème échelon, indice 470, à compter du 1er octobre 1982 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 2 ans et 3 mois.

Par arrêté du 21 juillet 1985, M. Abdelmadjid Boukabous est promu, par avancement, dans le corps des administrateurs, au 3ème échelon, indice 370, à compter du 1er octobre 1975, au 4ème échelon, indice 395, à compter du 1er février 1978, au 5ème échelon, indice 420, à compter du 1er août 1980 et au 6ème échelon, indice 445, à compter du 1er février 1984 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 11 mois.

Par arrêté du 21 juillet 1985, Mme Fadila Nezzil Ouzrout est promue par avancement dans le corps des administrateurs, au 8ème échelon, indice 495, à compter du 1er novembre 1982 et conserve, au 31 novembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 2 ans et 2 mois.

Par arrêté du 21 juillet 1985, M. Ali Ezzeroug est promu, par avancement, dans le corps des administrateurs, au 5ème échelon, indice 420, à compter du 1er janvier 1982 et conserve, au 31 décembre 1984, un reliquat d'ancienneté de 3 ans,